



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Collège
des
inspecteurs d'académie,
inspecteurs pédagogiques
régionaux

et

Collège
des
inspecteurs
de l'éducation nationale

enseignement technique,
enseignement général,
information et orientation

Réf N°2017-122

Affaire suivie par
Elsa DEBRAS
IA-IPR de Lettres

Téléphone
06.10.99.06.93

Mél :
elsa.debras@ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim
CS 81065 - 38021
Grenoble cedex 1

Grenoble, le jeudi 24 août 2017

Le recteur de l'académie de Grenoble
Chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école de
l'académie de Grenoble (autres que circonscription
Grenoble 4 et REP/REP+)

Mesdames et messieurs les principaux de collège
de l'académie de Grenoble (autres que
circonscription Grenoble 4 et REP/REP+)

s/c de

Madame et messieurs les IA-DASEN

Objet : mise à disposition d'évaluations en littérature en CE1, CM1 et 6^{ème} dans les écoles et collèges de l'académie de Grenoble à la rentrée 2017.

Le dernier séminaire académique consacré à l'Education prioritaire a montré combien un niveau de compréhension et de production écrites suffisant est un critère essentiel pour garantir les conditions d'un parcours scolaire réussi : la capacité à prendre en considération l'écrit sous des formats usuels comme scolaires (la littérature), tout au long du parcours de l'élève, est un gage de réussite. C'est également le cas hors de l'éducation prioritaire. En articulation avec le projet Fluence e-fran, différents outils liés à la littérature sont donc mis en place par l'académie de Grenoble.

Afin d'évaluer les besoins précis des élèves sur ces compétences et l'efficacité des actions mises en place pour y répondre tout au long de la scolarité dans une logique de réseau, l'académie s'est dotée d'outils et de protocoles d'évaluation sur cette question. Les évaluations ont été construites en lien avec des enseignants-chercheurs et serviront en premier lieu au pilotage de l'école et du collège. Elles permettront également de suivre les progrès des élèves sur plusieurs années.

Ces évaluations sont mises à disposition pour toutes les classes de CE1, CM1 et 6^{ème} de l'académie. Elles sont constituées d'une partie collective (une heure de passation) et d'une partie individuelle constituée d'un test de fluence (une minute par élève hors temps d'installation). La passation aux modalités volontairement simples se déroulera durant le mois de septembre 2017, dans la mesure du possible au cours de la première quinzaine de manière à pouvoir établir un diagnostic dès le démarrage de l'année scolaire.



Ces évaluations doivent permettre d'identifier de manière précise à différentes étapes de la scolarité obligatoire les acquis et les besoins des élèves en littératie pour mettre en place au plus tôt les actions pédagogiques les plus pertinentes, à l'école comme au collège. Les évaluations s'appuient, entre autres, sur la fluence. Mais elles prennent également en compte d'autres aspects : la compréhension, la production d'écrit et l'acquisition de l'orthographe. Elles ne se superposent donc pas au projet e-Fran pour lequel un appel à candidatures a été fait par ailleurs.

2/2 Des ressources scientifiques et pédagogiques seront mises à disposition des enseignants.

L'ensemble du matériel d'évaluation sera transmis aux écoles et collèges dès la pré-rentrée.

Je vous remercie de votre implication, au bénéfice du suivi des élèves et de leur réussite.



Claudine SCHMIDT-LAINÉ

PJ : documents relatifs aux évaluations de CE1, CM1 et 6^{ème}. Pour chaque niveau, vous trouverez le document pour l'élève, celui pour l'enseignant avec les consignes de passation, et celui comportant les consignes de correction.